

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 23 mai 2022

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Sébastien BLANCHON, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Thomas GAND, Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET), Jean-Louis ROCHET (donne pouvoir à Anthony LAINE).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : Unanimité

2. Attribution des lots. Opération d'aménagement de la traverse de Vincelles, place de la Fontaine et place de la mairie

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 16/02/2021 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Celle du 16/12/2021 approuvant le PROJET estimé toutes dépenses confondues à 80 000 € HT

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 28/03/2022 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS France ETS SJE – 39570 MESSIA-SUR-SORNE, pour un montant total de 76 009,83 € HT soit 91 211,80 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre note du choix de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS France ETS SJE – 39570 MESSIA-SUR-SORNE, pour un montant total de 76 009,83 € HT soit 91 211,80 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,
- De s'engager à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Pour : Unanimité

3. Attribution des lots. Opération rénovation BBC mairie annexe Vercia et Salles des Fêtes avec création d'une chaufferie bois pour alimenter les deux bâtiments

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celles des 6 avril 2021 et 5 octobre 2021 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement Mme Ahlem PARIS – Architecte DPLG à 39000 LONS LE SAUNIER, Cabinet BOUDIER ET BET Conseils Energie Thermique,
- Celle du 2 février 2022 désignant une AMO,
- Celle du 7 mars 2022 approuvant l'Avant-Projet Définitif estimé toutes dépenses confondues à 575 868.54 € HT,
- Celle du 16 décembre 2021 sollicitant des subventions,
- Considérant les subventions escomptées ou obtenues de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (au titre du programme Effilogis) en phase étude et en phase travaux, du Conseil Départemental du Jura (au titre de la DST), de l'ADEME (au titre du fonds chaleur dans le cadre du développement des ENR thermiques) et de tout autre programme susceptible d'aider cette opération,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 28/03/2022 et la proposition du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises, dont le détail figure sur la décision d'attribution ci-annexée, pour un montant total de 497 124.80 € HT soit 596 549.76 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Prend note du choix des entreprises retenues pour ces travaux,

Autorise Madame la Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues,
Prend acte que la dépense globale prévisionnelle pour l'opération est de 571 096.23 € HT soit 685 315.48 € TTC et arrête le plan de financement correspondant,
Délègue à Mme la Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Pour : Unanimité

4. Achat d'une parcelle « Aux Bourgeois » à Vincelles

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, de l'offre de vente de M. et Mme BATAILLARD transmise en date du 11 avril 2022, propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée 576 ZH 19 sise quartier des Bourgeois à Vincelles 39190 VAL-SONNETTE, au prix de 10 €/m².

La vente ne concerne que la partie située en zone 1AU du PLU de Vincelles, soit une surface d'environ 2390 m², à confirmer par le géomètre.

Ce terrain non urbanisé est situé dans la zone 1AU du PLU de Vincelles et fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), en vue de la réalisation d'un lotissement (écoquartier) à l'échéance du présent PLU ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'avis des domaines en date du 11 mai 2022 ;

Vu la proposition d'acquisition de cette parcelle, en date du 17 mai 2022, par la commune au prix de 9.60 €/m² ;

Vu l'acceptation de l'offre par les propriétaires M. et Mme BATAILLARD en date du 19 mai 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir la parcelle 576ZH19 d'une surface d'environ 2390 m² (surface exacte à déterminer par le géomètre) appartenant à M. et Mme BATAILLARD pour un montant de 9,60 € le m² ;

Dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;

Dit que les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de la commune ;

Dit qu'un budget annexe lotissement sera créé ultérieurement ;

Autorise Madame la Maire à signer tous actes aux effets des présentes.

Pour : Unanimité

5. Subvention « Chœur du Bon Pays »

Après la dissolution de la clique de Cousance, la commune a fait appel au « Chœur du Bon Pays » afin d'accompagner les cérémonies des 8 mai et 11 novembre. Ainsi, à chacune de nos cérémonies, une dizaine de choristes viennent sur VAL-SONNETTE afin d'interpréter La Marseillaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Le Chœur du Bon Pays ».

Pour : Unanimité

6. Règles de publicité des actes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Madame la Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider d'adopter la modalité de publicité

suivante :

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.
- De charger Madame la Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : unanimité

7. Informations et questions diverses

- Travaux de Vercia : choix du SPS

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que pour la mission de SPS concernant les travaux de Vercia, le cabinet retenu est PSB de Perrigny, pour un montant de 1920 € HT.

- Commission sociale :

Animations à venir :

- o Le Pot'Athlon : animation qui fait suite à la proposition de la commission sociale d'animer l'aire de jeux et de proposer des activités aux jeunes. Thomas GAND et Michel CACQUARD ont fait la proposition d'un Pot'Athlon et ont la charge de l'organisation. Il devrait se tenir le dimanche 28 août dans l'après-midi.
- o La marche de Val-Sonnette : Claude CRETIN en est l'organisateur pour la commune. Trois circuits pédestres de niveaux différents et deux circuits VTT sont pressentis. Départ de Grusse. Elle se ferait le dimanche 25 septembre. Tout le monde convergerait au terrain des fêtes vers midi pour un grand pique-nique. Apéritif offert par la commune. Pensez à prévenir les présidents de chasse.

- Commission de voirie CCPJ :

Madame l'adjointe signale que toutes les demandes n'ont pas été retenues, mais tout de même 69000 euros de travaux pris en compte.

Pas de date de début de travaux fixée. Des négociations sont toujours en cours avec l'entreprise attributaire du marché compte-tenu des hausses de tarifs des matières premières.

- Nouvel agent :

Un nouvel agent a été embauché depuis le 9 mai 2022. Nous avons également accueilli un nouvel emploi aidé via AIR.

- Mobilité électrique

Mme la Maire et Mme l'adjointe ont suivi une formation la semaine dernière à Cousance. Très intéressante. A voir les développements au niveau de la CCPJ.

- Changement de poteaux électriques :

Des travaux Enedis sont en cours sur Grusse et Vincelles pour changer les poteaux électriques sur la ligne haute tension.

- Pelouses sèches :

Eugénie, la bergère, est arrivée avec 160 brebis. Une visite de l'espace naturel sensible est prévu par les élus communautaires et ceux d'ECLA.

- Questions diverses :

Un élu signale qu'un camion squatte sur un terrain privé au-dessus du cimetière à Grusse.

Un autre élu signale de dégâts importants dus aux sangliers sur un chemin rural.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h40.